

LE DELEGUE DE CLUB

Le **délégué** de club est le dépositaire des obligations et des devoirs de chacun des clubs en présence.

Une délégation est une affaire sérieuse, qui ne doit pas être vécue comme une contrainte.

Il est donc souhaitable que le rôle de **délégué** de club soit confié à un dirigeant responsable, représentatif et qualifié.



LA PASSION DU FOOTBALL VRAI



DISTRICT DE FOOTBALL BELFORT -MONTBELIARD

*La passion
du
Football vrai*

4 rue Hélène Boucher
BP 352
25207 MONTBELIARD CEDEX
Tél : 03 81 31 15 20
Télécopie : 03 81 31 15 29

e-mail :
secretariat@belfort-montbeliard.fff.fr

**LE RÔLE ET
LES DEVOIRS
DU DELEGUE
DE CLUB**

AVANT LA RENCONTRE

- ❑ A domicile, accueillir les arbitres et l'équipe adverse ;
- ❑ Justifier de son identité auprès de l'arbitre, par la production de sa licence ou, à défaut d'une pièce d'identité comportant une photographie ;
- ❑ Être inscrit, à ce titre, sur la feuille de match ;
- ❑ Se tenir à la disposition de l'arbitre

PENDANT LA RENCONTRE

- ❑ Faire assurer la police autour du terrain ;
- ❑ Faire respecter le nombre maximum pouvant prendre place sur le banc de touche



A LA MI-TEMPS

- ❑ Accompagner les arbitres jusqu'à leur vestiaire et demeurer à proximité ;

A LA FIN DE LA RENCONTRE

- ❑ Accompagner les arbitres jusqu'à leur vestiaire ;

APRES LA RENCONTRE

- ❑ Veiller à la sécurité des arbitres jusqu'à leur départ ;
- ❑ En cas d'incidents, avant, pendant ou après la rencontre, envoyer rapidement un rapport au District



EN PERMANENCE

- ❑ Être identifiable au moyen d'un brassard, dès avant le début de la rencontre ;
- ❑ Ne pas exercer une autre fonction sur le même match (entraîneur par exemple) ;
- ❑ Intervenir chaque fois que les arbitres le demandent ;
- ❑ S'abstenir de critiquer les arbitres, quelles que soient leurs décisions ;
- ❑ Se comporter de façon neutre ;
- ❑ Veiller à la sécurité des arbitres .

